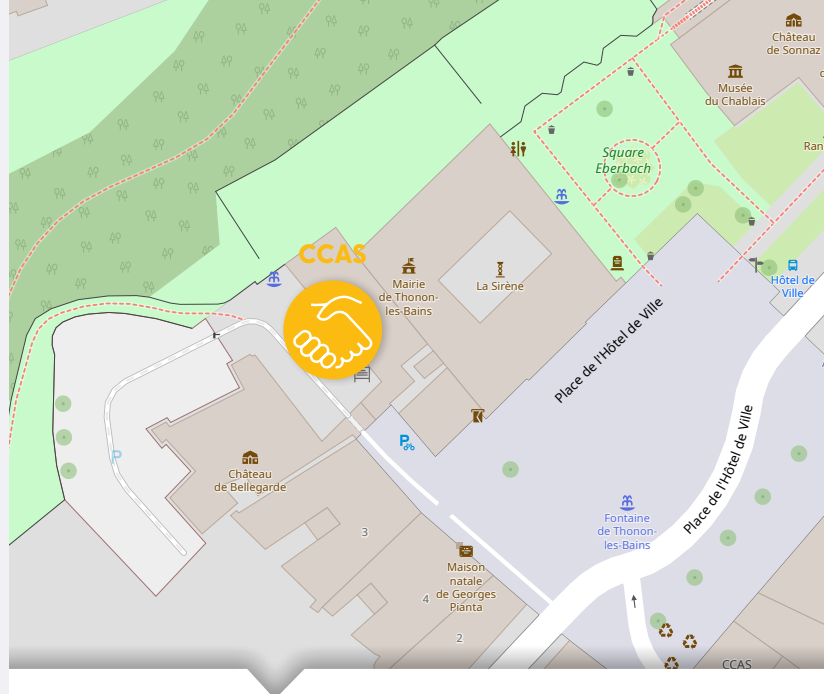




L'élection de domicile
permet à toute personne
ne pouvant pas recevoir
son courrier de manière
stable et confidentielle
de **bénéficier d'une adresse**
afin d'y recevoir son courrier.



CCAS
> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Maj 08/25 - graphisme atelierpoivre - Ne pas jeter sur la voie publique

Thonon
LES BAINS



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Election
de domicile**



ville-thonon.fr





Qui peut effectuer cette démarche ?

Toute personne privée d'adresse ayant un lien avec la commune au jour de la demande (par ex : séjourner dans la commune, bénéficier d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel sur la commune, avoir des liens familiaux avec une personne résidant sur la commune, des enfants scolarisés, etc).



Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ **Toute l'année**



Quels sont les **délais** ?

- ▶ **Instruction du dossier sous 2 semaines** maximum après le rendez-vous
- ▶ Délai réglementaire : 2 mois



Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ Uniquement sur **rendez-vous**, à l'accueil du service
- ▶ Possibilité de prendre **rendez-vous par téléphone**
- ▶ En remplissant le formulaire **Cerfa 16029*1** (rempli par le service et signé par la personne)
+ fiche préalable à l'entretien.



Quels sont les **documents** à fournir ?

- ▶ **Aucun**



A quel **tarif** ?

- ▶ Cette démarche est **gratuite**

